

PROCES VERBAL
CONSEIL D'ECOLE de
L'ECOLE ELEMENTAIRE DE MIREFLEURS du
12/03/2026

PRESENTS :

Mairie : M. VEGA (maire), Mme MAUBROU (adjointe aux affaires scolaires), Mme JUILLARD (Directrice Générale des Services de la municipalité de Mirefleurs)

Directrice : Mme BRONNEC

Enseignants : Mmes SIVADIER, CUBIZOLLES, NEE
M. CHAUFOR, GAY

Parents élus titulaires : Mmes OLIVIER, MOMPEU, ROBLIN,
M. BOURDENX,

Parents d'élève suppléants : Mmes PASSELAIGUE, M. LE VAN

EXCUSÉS :

Inspectrice de l'Éducation Nationale : Mme ROMEUF

Mairie : M. VEGA (maire)

Enseignants : Mmes LOPEZ, TISSIER

Parents élus titulaires : M. ZAREMBA

Pôle ressources : Mmes LE BAGOUSSE, DUBESSY, MORGE

La séance débute à 17 h 35

Désignation du secrétaire de séance : Mme Sivadier

1) **Validation du compte rendu du conseil d'école du 16/10/25**

Le document est validé à l'unanimité sans remarque particulière.

Les P.V. des conseils d'école sont communiqués sur le site internet Portail Famille de la municipalité, transmis par mail à chaque famille et portés à l'affichage de l'école (accompagné des documents qui peuvent lui être liés).

Rappel sur le rôle des parents d'élèves : cf. Charte présentée lors du conseil d'école du 16/10/25 : lien/relai entre les parents et l'équipe éducative, recherche de l'intérêt collectif en tout premier lieu, faire preuve de respect, pour remplir efficacement son rôle.

Respect du règlement intérieur par les parents élus : **calendrier scolaire** (article II Fréquentation scolaire 2.1 Obligation d'assiduité) et objets non scolaires appropriés à l'école (article III **Vie Scolaire** 3.2 Les règles de vie à l'école). L'école n'est pas un lieu d'amusements mais d'apprentissages.

M. Bourdenx : (Concernant la confiscation d'objets interdits à l'école ou perturbant le travail de l'élève – objets systématiquement remis aux familles) Nous expliquons aux familles que ce n'est pas une confiscation « contre eux », mais suivant le règlement de l'école .

2) **Modification du règlement intérieur :**

La note de service transmise le 25 février 2026 par Mme l'Inspectrice de circonscription fait référence :

- au cadre de l'éveil et de l'éducation au goût dans lequel l'école joue un rôle important,
- aux recommandations sanitaires en vigueur (référéncées d'après ANSES, l'AFSSA et l'avis du Haut conseil de la santé publique)
- au cadre du respect de la sécurité et des responsabilités engagées par les enseignants lors de l'introduction d'aliments provenant des familles

Cette note de service stipule qu'en conséquence de ces références, « **Les collations des élèves en particulier ceux amenant des denrées de toute nature que ce soit, sur le temps scolaire, ne sont pas autorisées dans l(es) école(s). Si un élève introduisait, malgré l'interdiction, des denrées, il serait dans l'obligation de les laisser dans le fond de son cartable. Des denrées strictement destinées au temps du goûter périscolaire sont tolérées dans le fond des sacs/cartables, sous la seule responsabilité des familles et de la municipalité.** »

L'Article VII, Contribution spécifique à l'action éducative et pédagogique / 7.6 Dispositions particulières liées à la santé des élèves du règlement de l'école doit être modifié en intégrant cette interdiction de collations sur le temps scolaire.

Vote unanime.

M. Le Van : il n'y a pas vraiment de suggestion mais plutôt une incitation à voter oui pour porter la note de service au règlement intérieur.

Mme Cubizolles : la collation concerne les élèves qui terminent leur séance de piscine, cela ne pourra plus leur être proposé.

Mme Passelaigue : à Veyre-Monton, une notice d'informations a été transmise aux parents d'élèves.

Note d'informations à prévoir, sans ingérence au sein des familles.

Mme Bronnec : notre infirmière interviendra auprès des élèves au sujet de l'alimentation.

M. Bourdenx : mais est-ce que ça remontera aux familles ?

Mme Bronnec : nous sommes là pour éduquer les enfants, pas les parents. Une information sur cette modification du règlement intérieur sera bien sûr transmise aux familles.

Remarque : il n'y a pas de collations à l'école maternelle depuis longtemps, cela donne une cohérence sur les deux établissements.

3) Point sur les projets pédagogiques de l'année – suivi des enseignements :

Le document « **Activités, sorties, rencontres pédagogiques inscrites dans le projet d'école année scolaire 2025/2026** » joint à ce P.V. est présenté en séance.

Q4 Contribution parents d'élèves élus : point sur les projets/sorties pédagogiques annoncés lors du premier conseil d'école de l'année.

Q1 Contribution parents d'élèves élus : spectacle de Noël très apprécié

Observations faites en sus du document présenté :

Mme Maubrou : une nouvelle intervention de l'association contre le harcèlement est prévue, notamment par des jeux de rôles. La date vous sera communiquée.

Le café débat du 23/11/2025 n'a intéressé que 5 parents d'élèves dont 3 parents d'élèves élus.

M. Bourdenx : c'est paradoxal par rapport à toutes les questions que l'on reçoit.

Q7 Contribution parents d'élèves élus : financement du projet et part restante à prendre en charge par les familles.

Le budget prévisionnel révisé est présenté, une information sur la trousse à projets est donnée.

Coût : 21 897.65 euros

Budget prévisionnel : (239 euros/ famille élève 50%, 3 948.65 euros par OCCE Ecole 18 %, 5 500 euros par association ELAN 25 %, 1500 euros par municipalité 7 %)

Initiative des familles : la « trousse à projets » - au 10 mars 2026 – dons récoltés pour 26 donateurs = 1015 euros

Mme Née : L'objectif de la trousse à projet pour co financer le séjour linguistique des classes Cm1 et cm2 est de récolter 1200€, si nous ne l'atteignons pas avant fin mars, les dons récoltés seront reversés aux donateurs. A ce jour le montant collecté est de 1015 euros. **Cette somme doit permettre de faire diminuer la part restante à payer des familles.**

M. le Maire (M. VEGA) : la municipalité a voté officiellement une subvention de 1500 € pour ce séjour.

La municipalité est remerciée pour le dégageant de cette enveloppe exceptionnelle.

4) Rentrée 2026

Prévision d'effectifs : effectif actuel de l'école : 118 élèves

réentrée 2026 : départ de 19 CM2 - arrivée de 19 GS (données administratives) + 1 départ (déménagement annoncé)

(! campagne d'inscriptions non prise en compte)

(sans prise en compte d'éventuels maintiens ou passages anticipés)

CP : 19

CE1 : 18

CE2 : 18

CM1 : 27

CM2 : 27

Total : 109 élèves

Mme L'Inspectrice a été informée des effectifs envisagés pour la rentrée 2026.

Q3 Contribution parents d'élèves élus

La campagne d'inscription n'a pas encore eu lieu. Elle se fera conjointement avec celle de l'école maternelle du 4 mai au 5 juin 2026.

La répartition des élèves dans les classes n'est pas faite avant cette campagne d'inscription.

Intervenants en E.P.S. : Q2 Contribution parents d'élèves élus (retour favorable de la part des parents concernant la continuité des interventions EPS)

M. TAMIZIER intervenant en E.P.S. a été remplacé suite à son départ sur d'autres écoles par Mme Aline LEFEVRE, intervenant du GE Sport, travaillant également sur les écoles maternelle de Mirefleurs, primaires de Saint Georges et de la Roche Noire. Mme LEFEVRE interviendra bien jusqu'à la fin de cette année scolaire.

Poursuite de la scolarité des élèves : changement dans la procédure de « passage » en classe supérieure

Les familles recevront comme l'année scolaire passée la notification de *décision de passage en classe supérieure/redoublement/passage anticipé* » le **04/05/26** (retour des familles attendu pour le 19/05/26 (acceptation de la décision ou dépôt d'un recours motivé).

Rq : L'avis de Mme l'Inspectrice de circonscription n'est plus requis pour les demandes de maintien ou passage anticipé mais elle reste bien sûr informée des démarches proposées aux familles.

Affectation dans un collège : Concernant les élèves de CM2, une note d'information aux familles relative à la préparation d'entrée au collège et le premier volet administratif ont été transmis le **6 mars 2026**. Ce dernier document vise à vérifier les données administratives des élèves et plus particulièrement leurs adresses de domiciliation en lien avec les secteurs de demande de collège.

Le deuxième volet d'information sera transmis au plus tard le **03 avril 2026** (retour pour le lundi 18 avril 2025) pour affiner les demandes des familles (choix d'une section bi-langue, section sportive, section internationale, classe à horaires aménagés) en vue de l'orientation sur établissement du second degré (établissement de secteur ou non).

Attention, des tests pour les sections sportives peuvent être organisés courant avril par les établissements concernés par la section spécifique. Les familles peuvent se rapprocher de ces établissements en ce sens.

M. L'Inspecteur d'Académie validera les affectations le 22 juin 2026. Les principaux de collège envoient à cette date les notifications d'affectation aux familles.

Q6 Contribution parents d'élèves élus : utilisation de l'outil numérique type « *Educartable* ».

Demande déjà formulée et réponse déjà apportée (cf PV du conseil d'école du 20 mars 2025).

- La demande ciblait les devoirs en cas d'absence et/ou d'oubli.

Mme Sivadier : « La copie des devoirs est une compétence à acquérir dans les programmes. L'erreur/l'oubli/ le problème d'illisibilité peuvent être un pivot pour écrire correctement la prochaine fois. La solidarité entre les parents est encouragée. »

Un agenda de classe est également à disposition dans certaines classes. Une aide à la prise de devoirs est proposée si besoin.

- Une plateforme numérique est un outil exigeant, qui demande du travail supplémentaire aux enseignants car tous les cours ne sont pas au format numérique. Les enseignants ne souhaitent pas être connectés en permanence et recevoir des demandes des familles. La solution la plus facile est de venir chercher les devoirs à l'école. Sinon les enseignants peuvent les déposer en service de garderie pour des horaires de récupération plus tardif en soirée.
- *Educartable* est un outil (payant) réunissant : la vie de la classe peut être suivie à travers les apprentissages, les échanges avec les enseignants et ceux avec l'enfant et ses parents à la maison). Le cahier de liaison est mis en place matériellement par un cahier dans chaque classe, il circule entre l'école et les familles et inversement au quotidien.

M. Chauffour : Via le projet « 10 jours sans écran », la déconnexion est encouragée.

Q8 Contribution parents d'élèves élus : modalités de mise en place et inscription au dispositif Enseignements Internationaux de Langue Etrangères (E.I.L.E.) pour l'année 2026/2027.

Une note d'information précisant l'ensemble de ces éléments est transmise aux parents (et jointe à ce P.V.).

Mme Olivier : le cours de langue ne pouvait pas être proposé sur l'école, mais finalement aucun rattachement n'est possible ?

Mme Roblin : les conditions d'inscription étaient floues.

Mme Bronnec : l'engagement était pour cette année scolaire en cours à faire l'aveugle concernant la faisabilité du dispositif sur l'école. La note présentée éclaire ces

questionnements en vue de la prochaine campagne d'inscription pour ces E.I.L.E pour l'année scolaire 2026/2027.

5) **Budget pour l'année civile 2026**

Une **demande de budget** a été formulée auprès de la municipalité en au mois de novembre dernier, suivant les mêmes postes et volumes que pour l'année civile 2025.

*Il concerne la prise en charge des **fournitures scolaires** (au prorata du nombre d'élèves à venir), du **fonctionnement administratif** de l'école, des coûts de **transports/entrées/aides pédagogiques de sécurité MNS** pour se rendre sur le bassin de Longues et la prise en charge partielle des transports pour d'autres activités pédagogiques).

Mme Maubrou : il n'y aura pas de changement pour l'année 2026/2027.

*Des lignes budgétaires ont été proposées pour :

- La réhabilitation des sols des classes n°2 (Ce1) et n°3 (Ce2) – espaces non pris en compte lors de la réhabilitation de 2013, revêtements très vétustes et sol devenu bruyant au moindre mouvement (conditions d'apprentissages difficiles) déménagements envisagés à la rentrée 2026 pour ces 2 classes sur salles 1 et salle de classe OCEBLOC avec contraintes concernant l'ouverture de la porte pour les entres / sorties des élèves à besoin (prises en charge extérieures)
- Le revêtement couloir (ciment brut actuel dans partie ancienne)
Réaménagement/ équipement de la cour
 - * en lien avec travail mené par les élèves en conseil d'élèves : bancs, panier basket en particulier
 - * en lien avec fortes chaleurs
- Autres équipements : 1 jeu de chaises réglables, 2 tapis complémentaires pour OCEBLOC, ordinateur (s)

Q12 Contribution parents d'élèves élus : quels aménagements retenus au titre du budget municipal 2026 et avec quel échancier ?

Mme Maubrou : la réhabilitation des sols des 2 classes n'a pas été retenue pour être proposé au budget qui sera voté le 2 avril 2026. L'ordinateur du bureau de direction va être remplacé.

Les TNI ont été révisés (*un dysfonctionne encore*).

Autres éléments retenus dans la proposition de budget :

Ombrage pour la cour (toile fixe) 7m x 10. Poteaux sur les côtés.

Un système de climatisation pour toutes les classes est prévu au budget.

La végétalisation de la cour n'a pas été prévue.

Mme Juillard : Le rideau pour aménager le préau : réalisation difficile avec les services techniques (système d'accroche), il faudra envisager d'engager une entreprise. On a priorisé la thématique chaleur, et nous verrons pour le rideau au prochain budget.

*L'école a formulé de demande de subvention spécifique dans le cadre du financement du séjour linguistique des classes de CM1 et CM2 (1500 euros correspondant à 7 % du budget prévisionnel total). Rappel point 4 /M. le Maire (M. VEGA) : la municipalité a voté officiellement une subvention de 1500 € pour ce séjour.

*La municipalité a également été sollicitée pour inscrire au budget le renouvellement des heures d'**interventions en EPS** : 11 heures pour l'école élémentaire.

Ces personnels spécialisés en EPS interviennent sous la responsabilité des enseignants. Ils permettent d'apporter un volet technique et une spécificité propre à chaque domaine d'apprentissage sportif ainsi qu'un enrichissement pédagogique bénéficiant à chaque élève de Mirefleurs.

Ils peuvent permettre de travailler en décloisonnements (en plus petits groupes) favorisant de meilleures conditions d'apprentissage et une mise en œuvre sécuritaire des séances.

(Attente du retour du vote du budget à ce sujet)

6) **Temps scolaire** : le vote en conseil d'école étant valable sur 2 années consécutives.

L'Organisation du Temps scolaire de l'école de notre commune doit faire **l'objet d'un nouvel examen par le DASEN pour la rentrée 2026.**

RAPPEL : Si l'OTS des écoles de votre commune relève du cadre dérogatoire (telle que la semaine de 4 jours, la journée d'enseignement supérieure à 5h30, la demi-journée d'enseignement supérieure à 3h30 ou le regroupement des activités périscolaires sur un après-midi), son renouvellement nécessite le respect de la procédure initiale, soit une proposition conjointe de la commune et du conseil d'école.

Résultats du vote : mesure de renouvellement adoptée à l'unanimité.

7) **Equipement / aménagement de l'école/ travaux** :

⇒ **autres points sur les équipements non évoqués en point 5)**

- Reprise des éclairages défaillants en LED – en cours

-Avancement pour la mise en place de bancs (à l'initiative des élèves réunis en conseils) – Ils seront installés pendant les prochains congés d'avril (2 bancs) réalisés par un menuisier de Mirefleurs.

8) **Points sécurité (dont PPMS)**

Point sécurité : suivant la circulaire de rentrée du 25 août 2025 relative à la sécurité

* **PLAN VIGIPIRATE** : maintien du niveau « sécurité renforcée – risque attentat » au niveau maximal « URGENCE ATTENTAT » depuis le 24 mars 2024 (durée limitée le temps de la gestion de crise – mobilisation exceptionnelles des moyens de protection des populations, pour l'école) Rappel de ce maintien de niveau le 20 janvier 2026

➔ Affichage du logo Vigipirate – Une vérification sera faite par la municipalité.

➔ Accueil par un adulte à l'entrée de l'école (vérification identité des personnes extérieures à l'école). Un contrôle visuel des sacs peut être effectué à l'entrée de l'école et en cas de refus le directeur d'école peut refuser l'accès aux bâtiments »

➔ Veiller au stationnement aux endroits indiqués.

M. Le Maire (M. Vega) : Les barrières ont été remises en place. Il faudrait que les parents attendent leur enfant dans la zone sécurisée par les barrières. Au lieu d'être sur la voie publique, passer à gauche ou à droite des barrières pour accéder à la zone sécurisée.

Mme Maubrou / Mme Olivier : En diminuant la distance entre les barrières et le portail, cela permettrait aux parents d'attendre devant les barrières, sur le trottoir.

M. Le Maire (M. Vega) : nous allons rappeler aux parents d'élèves d'attendre leur enfant sur le trottoir, et de ne pas se mettre sur la chaussée pour des questions de sécurité, sur la zone dédiée.

* **PPMS** : le nouveau document est quasiment achevé pour la partie « école ». Il sera porté sur la plateforme académiques sécurité et devra être complété par la municipalité.

Exercices de sécurité obligatoires : Les dates et bilans de ces exercices PPMS ont été portés sur la plateforme académiques sécurité.

➔ 2 exercices « incendie » (évacuation) dans l'année (ex n°1 fait le 05/09/25 + ex n°2 fait le 03/02/26)

En lien avec le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

➔ 1 exercice non inopiné « menaces majeures » réalisé le 03/02/26

➔ 1 exercice inopiné « risques majeurs naturels ou technologiques » réalisé le 12/03/26 (thématique de la coulée de boue)

Retours sur les bilans de ces exercices :

➔ Étude d'une possibilité d'installation d'un système de **fermeture de la porte d'évacuation** (après évacuation) (salle n° 6) donnant sur la rampe extérieure (ce n'est pas une porte anti panique)

➔ Vérification/ intervention du **déclenchement simultané du signal sonore n°1** dans le bâtiment OCEBLOC – NON fonctionnel (ex du 03/02/26) et du **signal sonore (n°2)**

➔ Point sur la nécessité ou non d'installation d'un relais sonore dans la cour pour une évacuation plus rapide

➔ A prévoir/réflexion : équipements **d'occultation des hublots** et lucarne (salle n°6) des portes de classe du RDC et de l'étage (pour rendre invisible l'intérieur des espaces classes)

→ A prévoir/réflexion : **système de fermeture des portes communicantes des classes** (au RDC et étage) en cas d'absence du groupe classe voisin lors d'une intrusion (passage possible par ces classes si elles ne se ferment pas à clés)

→ A prévoir/réflexion : modalités de fermetures des portes donnant sur la cour pour : porte en face ascenseur, porte de la salle n° 5 (bibliothèque), salle n°6 (salle des maîtres) et porte WC donnant sur le préau.

Autre point sécurité déjà sollicité : système d'observation des visiteurs au niveau de la porte d'entrée de l'école.

Mme Maubrou : il est prévu qu'un miroir soit installé.

Un nouveau document PPMS est en cours de réalisation. Il sera prochainement porté sur la plateforme sécurité et devra être amendé par la municipalité.

9) Point sur les services périscolaires suivant la contribution des parents d'élèves élus.

Q7 Contribution parents d'élèves élus : Modalités à suivre en cas d'absence d'élève

Rappel fait du règlement intérieur de l'école :

Conformément au règlement intérieur l'école suivant l'ARTICLE II : FREQUENTATION SCOLAIRE 2-1 – *Obligation d'assiduité : En cas d'absence prévisible, les personnes responsables de l'enfant en informent préalablement par écrit l'enseignant ou le directeur de l'école et en précisent le motif. En cas d'absence imprévisible, la famille doit informer sans délai (téléphone/répondeur) l'école en faisant connaître les motifs de l'absence. Elle en attestera par écrit (au plus tard pour le jour du retour de l'élève en classe, en utilisant le cahier de liaison ou sur papier libre. Dans la mesure de leurs services de classe, la directrice ou l'enseignant(e) de l'enfant appelle la famille par téléphone en cas d'absence non signalée. Sans réponse de la part des personnes responsables, ce premier mode de transmission est suivi d'un courrier postal envoyé par l'école.*

Mme Bronnec : Un registre d'appel « Ecole » est renseigné chaque jour et transmis au service périscolaire.

Le CLIMAT SCOLAIRE :

Q13 Bousculades et conflits évoqués sur le temps périscolaires et scolaires, élèves qui ne sollicitent pas les adultes pour être aidés, mal être qui impacte les apprentissages.

* Rappel de l'information transmise à toutes les familles et émanant de la **réunion tenue en mairie en 12 mai 2025**, en présence des parents d'élèves élus des 2 écoles, des enseignants et de la municipalité :

« Si un problème survient à l'école, et ce, quelle qu'en soit la gravité, il est important de prendre contact auprès de la municipalité, de l'équipe pédagogique et/ou des représentants de parents d'élèves élus afin de le signaler. »

L'équipe enseignante n'a pas été informée de problèmes de mal être d'élève par les familles (élève en souffrance), sur le temps scolaire (cf message du 12 mai 2025 ci-dessus transmis à toutes les familles). Des interventions de régulations sont en outre systématiquement menées quand les enseignants constatent ou sont informés de problèmes de « vivre ensemble » rencontrés.

Mme Née lit le message adressé en semaine 11 aux parents des élèves des CM2 à propos de difficultés évoqués par les élèves et à gérer sur le temps scolaires (problèmes évoqués à 14 h ou rencontrés après 16 h 30 hors école). Les familles doivent communiquer avec l'école.

Mme Maubrou : concernant les problèmes soulevés sur le temps périscolaires, j'ai appelé 7 parents de CM2. Je confirme que les enfants ne se confient pas à leurs parents. Il y a des problèmes de communication, malgré leurs interrogations auprès de leurs enfants.

Mme Roblin : Un enfant a été ciblé par 3 camarades et les agents ont parlé avec les enfants en question. Le conflit a été résolu, et c'était très bien.

Mme Olivier : les parents d'élèves nous remontent des bousculades.

Mme Juillard : les parents posent des questions à leur enfant, mais ils n'en font rien, il faut qu'ils viennent nous en reparler.

M. Bourdenx : ce qui revient aussi c'est le manque de jeux pendant le temps périscolaire.

Mme Maubrou : nous avons acheté des cordes à sauter ou des élastiques, mais les jeux ont été détournés pour attacher ou jouer dangereusement.

Mme Bronnec : Serait-il possible de présenter une caisse de livres et faire un coin lecture calme ?

Mme Maubrou : Cela est déjà proposé.

M. Le Maire (M. Vega) : c'est une erreur de prendre à la lettre ce qui est rapporté par les enfants (« A la cantine, il y a des enfants qui montent sur les tables, qui vidant les pichets... ! »)

L'équipe enseignante : il faut que les parents concernés communiquent les problèmes avec les enseignants, en restant sur le factuel. Il ne faut pas rapporter de problèmes pour lesquels les familles n'ont pas rencontré les enseignants au préalable.

Mme Maubrou : nous avons beaucoup travaillé en amont avec la mise en place de discours préventif.

M. Bourdenx : quelles sont vos moyens de sanctions ?

Mme Maubrou : notre seul moyen de pression est l'exclusion des services périscolaires. Nous appelons les parents pour les prévenir.

Mme Juillard : nous avons également les fiches de comportements. Et nous ne pouvons pas aider les parents s'ils ne s'adressent pas à nous (en dehors de tout ce qui est régulé au quotidien).

Mme Mompeu : il y a eu des améliorations, mais c'est fragile.

M. Chaufour : c'est pour cela que nous essayons de confronter la parole individuelle au discours collectif en conseil d'élèves sur le temps scolaire.

M. Le Van : est-ce qu'on fait un mot ? :

Mme Bronnec : Une information (rappel de ce qui avait été rédigé le 12 mai 2025 – voir ci-dessus) sera de nouveau adressée à toutes les familles.

Q 13 : concernant le climat scolaire, suite à la mise en place du nouveau projet d'école et des dispositifs de médiation (messages clairs, expressions des ressentis), avez-vous noté une évolution dans le comportement des enfants ?

Mme Bronnec : Oui, amélioration globale pour l'ensemble des élèves. En conseil d'élèves les discussions portent beaucoup moins sur les conflits que dans les premiers temps, elles sont désormais ouvertes sur des avancées collectives d'organisation et de propositions. Poursuites du travail mené dans les classes sur l'empathie (développement des compétences psychosociales). Préoccupations des élèves particulièrement orientées sur les améliorations du vivre ensemble dans la cour (espace dont l'aménagement influe fortement sur les relations entre enfants – l'organisation des espaces jeux, les mallettes de jeux ont amélioré le bien être, mais cela reste insuffisant : aménagement de la cour est un sujet important à se saisir (en lien avec adaptation aux contraintes climatiques)

Attention à ne pas inciter les enfants à « se défendre » *par la violence*, ils ne comprennent plus les repères établis à l'école et cela détruit le travail initié en collectif.

Q 13 Un outil d'évaluation du climat scolaire serait-il envisageable ?

Difficultés : le ressenti des élèves est très fluctuant dans le temps. Indicateurs fiables difficiles à identifier.

Travail spécifique en ce sens cependant pour les élèves de CM2 en lien avec le harcèlement (cf « Activités, sorties, rencontres pédagogiques inscrites dans le projet d'école année scolaire 2025/2026 » joint à ce P.V.)

Q 13 Un travail commun école/périscolaire est-il engagé pour harmoniser les pratiques ?

Oui, concernant les règles de vies.

Mme Bronnec : Mutualisation intéressante pour les dispositifs messages clairs / empathie/ esprit collectif / valorisation des bonnes attitudes – mais formation nécessaire pour les collègues du périscolaire et temps nécessaire pour mise en œuvre.

Sur le TEMPS PERISCOLAIRE :

Q9 Contribution parents d'élèves élus : encadrement des élèves sur le temps périscolaire en lien avec remontées du comportement inadaptés des enfants de plusieurs familles.

Mme Maubrou : l'encadrement respecte la réglementation.

Q10 Contribution parents d'élèves élus : activités proposées sur le temps méridien

S. Chaufour : les aménagements de la cour (végétalisation, création d'oasis, d'espace de rencontre...) peuvent influencer fortement sur les relations des élèves entre eux. Il est nécessaire d'y réfléchir.

Q11 Contribution parents d'élèves élus : accueil d'un éventuel service civique pour la rentrée 2026

Mme Juillard : il n'y a pas de budget pour le moment, nous avons un dossier en cours actuellement sur la plateforme. Le jeune est payé par l'Etat, mais le budget est inconnu. La mairie complète le salaire. Nous attendons des nouvelles de l'Etat.

Fin de séance 20h 10

Le Secrétaire de séance : Mme SIVADIER La Directrice : Mme BRONNEC